



Litige avec mon assureur sur le bris d'une baie vitrée

Par **jeamamaju**, le **22/09/2010** à **14:26**

Bonjour,

il y a un an nous avons emménagé dans une maison et au cours du déménagement, le déménageur a cassé une des vitres de la baie vitrée du salon.

La maison a plus de 20 ans et la baie n'était pas neuve. La vitre a été remplacée mais les normes ayant changées, le verre utilisé est plus lourd que le précédent et le panneau concerné est très difficile à faire coulisser.

Nous avons donc demandé à l'assureur de résoudre notre problème. Ont été réunis sur les lieux du sinistre le vitrier qui a fait les travaux, l'expert AXA (assurance du déménageur) et l'expert MAAF (mon assurance). Chacun reconnaît que le nouveau verre est beaucoup plus lourd du fait des nouvelles normes mais comme la baie est ancienne et que le vantail qui n'a pas subi de dommages ne coulisse pas parfaitement non plus, personne ne veut rien faire, chacun arguant qu'aucune faute n'a été commise.

Or le panneau est vraiment très difficile à ouvrir et les montants se dévissent car on doit beaucoup forcer pour ouvrir.

Le remplacement de la baie est estimé à 2500€ environ. Est-il normal que nous ayons à supporter entièrement le prix des travaux alors que si la vitre n'avait pas été cassée, nous aurions plus de facilité à ouvrir le panneau?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.
Sophie Pierre

Par **nicora**, le **29/09/2010** à **22:18**

Bonjour,

En lisant une deuxième fois votre message j'ai envie de vous conseiller ce qui va suivre, à prendre ou à laisser.

Ce qui est inacceptable, c'est que la vitre a été cassée par le déménageur et que vous vous retrouvez à devoir payer l'ensemble des baies vitrées. Je pense en tant que simple citoyen, que les artisans qui ont changés cette baie auraient dû vous informer sur les conséquences, à partir de là c'est l'assurance du déménageur qui aurait dû payer l'ensemble des réparations nécessaires.

Enfin, ça me semble logique... Mais je ne suis en aucun cas un professionnel des assurances, ni même vitrier ou menuisier...

J'imagine que maintenant il est trop tard pour expliquer ça à Axa... Donc il faudrait qu'un malheureux accident arrive sur l'ensemble de ce système de baies vitrées, par un ami par exemple, ce qui permettrait le remplacement de l'ensemble... à voir.

Bref, je suis disposé à en discuter avec vous ici.

Cordialement

Nicolas.

PS: Dans tous les cas, il est vrai qu'il faut qu'une faute soit commise pour que l'assurance prenne en charge quoi que ce soit.

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **23:26**

Quelquefois, un peu de parafine ou de silicone (en bombe, ce n'est pas gras), fait des miracles.